Aix*Marseille université
Socialement engagée

DAJI/2023/Décision/Subvention/15
Décision portant validation de l'attribution de subvention au profit de l'UNPIUT 2023_ IUT

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille,
Vu la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'administration en date du 14 janvier 2020 donnant délégation de pouvoir au Président,
Vu les Statuts modifiés de l'Institut Universitaire d'Aix-Marseille Université,
Vu le relevé de décisions du Conseil de l'Institut Universitaire (IUT) d'Aix-Marseille Université en date du 15 juin 2023,
Vu l'avis favorable du Conseil de l'IUT d'Aix-Marseille en sa séance du 15 juin 2023, portant sur l'objet de la décision,

Considérant l'appel à participation annuelle du Président de l'Union Nationale des Présidents d'IUT (UNPIUT) en date du 31 mars 2023,
Considérant l'objet de l'Union Nationale des Présidents d'IUT (UNPIUT),
Considérant l'intérêt que présente l'adhésion à cette association pour l'Institut Universitaire d'Aix-Marseille Université,

DÉCIDE

Article 1er :

Une subvention d'un montant total de 4 849 € est accordée par l'Institut Universitaire de Technologie d'Aix-Marseille Université au profit l'Union Nationale des Présidents d'IUT (UNPIUT) conformément à la demande d'engagement de dépenses sur le budget de l'année 2023.

Article 2 :

La structure bénéficiaire est tenue de produire un bilan financier attestant la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention, dans le délai de six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel la subvention a été attribuée.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 27 juin 2023

Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université

Université d'Aix Marseille · AMU ·

Aix-Marseille Université - Jardin du Pharo - 58 boulevard Charles Livon - 13 284 Marseille cedex 07 - France
Tél. : **+33 (0)4 91 39 65 00** - Fax : **+33 (0)4 91 31 31 36** - Site web : **www.univ-amu.fr**